

AUTORISATION

Enregistrement et diffusion AUDIO
et/ou IMAGE

Année scolaire 2022-2023



Dans le cadre des activités de Radio-Cartable, la radio des écoles d'Ivry-sur-Seine, votre enfant peut être amené à s'exprimer sur la fréquence 89.4 FM, ainsi qu'à être photographié ou filmé pour les besoins de communication de l'émission en ligne que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante :

radio-cartable.ouvaton.org

L'autorisation écrite des responsables légaux de l'enfant est nécessaire pour permettre à Radio Cartable de procéder à ces prises de son ou de vue, comme à leur diffusion. Conformément à la loi, le libre accès aux enregistrements audio, comme aux données photographiques ou filmiques, concernant l'élève nommé ci-dessous, est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposez d'un droit de retrait, sur simple demande auprès de Radio-Cartable.

Je, soussigné (e):

Responsable légal de l'élève (Nom/prénom/classe) :

Noms de l'école et de l'enseignant(e) :

Autorise Radio Cartable:

À enregistrer et diffuser la voix de mon enfant dans le cadre des activités de Radio-Cartable, émission diffusée tous les jeudis de 14 à 15 heures sur la fréquence 89.4 FM et disponible en podcast sur le site radiocartable.ouvaton.org

À photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre des activités de Radio Cartable.

Fait à le

Signature du responsable légal :